



POLE MEDIATION FAMILIALE - LFSM

“Entre Ce que je pense, Ce que je veux dire, Ce que je crois dire, Ce que je dis, Ce que vous avez envie d'entendre, Ce que vous entendez, Ce que vous comprenez... il y a dix possibilités qu'on ait des difficultés à communiquer. Mais essayons quand même...”

Bernard Werber / Encyclopédie du savoir relatif et absolu

- « Je ne vois plus mes enfants depuis notre séparation »
- « Il faut toujours que je paye plus, et encore...mais pourquoi ? »
- " Mon fils et ma belle-fille ne veulent plus que je vois mes petits enfants... »
- « Nos parents vieillissent qu'allons-nous faire ? »
- « Mes parents ne comprennent rien, dur d'être ado ! »

La médiation familiale peut vous aider à dépasser ces situations



QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION FAMILIALE ?

” La Médiation Familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le Médiateur Familial, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution”.

Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale (2004)



POURQUOI NOUS SOLLICITER ?

- Pour parler dans un lieu sécurisé, sans jugement, sans parti pris et pouvoir exprimer son point de vue librement ;
- Pour mieux communiquer avec l'autre parent, vos enfants, vos parents, vos frères et sœurs..
- Pour écouter et être entendu par l'autre personne, les autres membres de la famille ;
- Pour faire reconnaître les besoins singuliers de chacun ;
- Pour prendre des décisions communes préalablement débattues en séance ;
- Pour expérimenter une autre voie que la seule voie conflictuelle ;
- Pour favoriser la recherche de consensus et faciliter l'apaisement plutôt que l'affrontement ;
- Pour que chacun(e) puisse pleinement prendre ses responsabilités.



QUI PEUT NOUS SOLICITER ?

Plus fréquemment connue dans l'accompagnement des séparations (désunion, concubinage, PACS), la médiation familiale s'adresse d'une manière plus large à tous les membres d'une famille concernés par un différend entraînant une mauvaise communication, voire une rupture de relation (parents/adolescents/jeunes adultes, fratrie, grands-parents ne voyant plus leurs petits-enfants, prise en charge d'un parent vieillissant...)



QUI VOUS REÇOIT ?

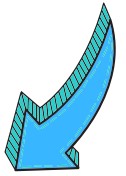
Vous serez reçu par Ludovic Arnould, Médiateur Familial Diplômé d'Etat et assermenté près de la Cour d'appel de Paris.

POLE MEDIATION FAMILIALE - LFSM

COMMENT SE DÉROULE UNE MÉDIATION ?

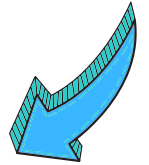
Vous bénéficierez d'un entretien d'information confidentiel et non payant qui permet :

- La présentation du cadre, de l'objet et du déroulement du processus ;
- Les règles de fonctionnement, le cadre éthique et les principes déontologiques ;
- La définition des objectifs en regard des besoins de chacun ;
- Mais aussi, de déterminer qui prend part à la médiation des personnes y compris les Conseils



Selon vos objectifs, une ou plusieurs séances de médiation peuvent être nécessaires :

- Chaque séance dure d'1h30 à 2h00
- La médiation peut se dérouler sur un à quelques mois, six au maximum ;
- La médiation se déroule en présentiel ou à distance par visio-conférence ;
- La participation financière de chaque participant est établie selon le barème national (gratuité pour les - de 18 ans)



La médiation familiale peut vous permettre un accompagnement de l'élaboration de vos accords qui peuvent faire l'objet d'une demande d'homologation par un Magistrat par vos Conseils.

En complément de la médiation familiale, nous vous proposons deux activités pour les enfants de 4 à 12 ans :

- L'Atelier des enfants : animé conjointement par un médiateur familial et une psychologue clinicienne spécifiquement formés à cet accompagnement, l'Atelier des enfants a pour objectif principal de prévenir du délitement des relations parents/enfants
- Le Parcours de reliance : animé par le médiateur familial qui a suivi une formation spécifique, le Parcours de reliance vise à aider les enfants à mieux s'adapter à leur nouvelle configuration familiale après une séparation parentale.



Pour plus d'informations :



du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 au 01 42 66 20 70



pole.mediation@lfsm.fr / lfsm@orange.fr



LFSM – Pôle médiation familiale – 11 rue Tronchet 75008 PARIS



Le Pôle Médiation Familiale est un service conventionné de médiation familiale qui répond à des critères d'éligibilité de la prestation de service définis au plan national et déclinés par nos partenaires institutionnels départementaux et qui est soumis aux principes déontologiques qui régissent l'activité.

